



## loyer et impôt à déclarer

Par **aurelia25101**, le **15/01/2012** à **19:02**

Bonjour,

Je perçois un loyer pour un bien en location à vide et je paie un crédit pour ce bien en question.

Dois-je déclarer la différence entre le loyer perçu et le crédit?

Je relèverai du régime réel.

Quelles sont les charges déductibles?

Par **janus2fr**, le **16/01/2012** à **08:16**

Bonjour,

Non, vous devez déclarer la totalité des loyers, il ne faut pas déduire les remboursements du crédit.

En revanche, vous avez une ligne pour déduire les intérêts du crédit si vous déclarez au réel (déclaration 2044).